



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Le 13 novembre 2017, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 07 novembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Didier DULAC, M. Thierry MOËNE, M. Claude ANDREANI, Mme Marie-Claude AOUDIA, M. Frédérick BAGNARD, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Éric BROSE, Mme Sylviane GANDREY, M. Lilian CHANEL - Mme Élisabeth VALETTE arrivée à 20h10.

Absentes : Mme Nadine DELAHAYE, Mme Karine AVERLY.

Excusés : Mme Émilie ROSIER.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude AOUDIA

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Le compte rendu d'octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION

Budget : Mme Sylvie LANAUD présente les éléments de la précédente réunion de la commission finance. La commune est en attente de la banque pour une proposition d'un prêt pour un montant de 130 000 €. Le prêt fera la transition en attendant le versement de la FCTVA. Pour rappel des sommes engagées :

- 70 000 € sur la cantine
- 68 000 € sur la salle des fêtes

Les subventions concernant les marchés sont en attente de versement.

Virement de crédit : Reporté au prochain conseil

Prochain conseil extraordinaire : Lundi 20 novembre 2017 pour valider le prêt

Délibération CDG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal : l'avenant de la convention N° 93.08 doit être signé entre la Commune et le service d'assistance juridique afin d'acter les missions qui lui seront demandées pour l'année 2018, à savoir :

- Conseils de juristes à la demande
- Rencontres thématiques d'actualités et rencontres individuelles de projets
- Accès à l'extranet pour la documentation spécialisée

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention N° 93.08 entre la Commune et le service d'assistance juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et prévoyant le paiement pour l'année 2018 une contribution financière égale à 827 €.

QUESTIONS DIVERSES :

SINISTRE VOL : Axa, assureur de la commune, rembourse le sinistre à hauteur de 784,73 € au lieu des 1 000 € annoncé suite à la déduction de la franchise.

RIVERAINS IMPASSE DES BESSONS : Suite à des travaux, les riverains font remonter un problème de route abîmée. Le maire va se rapprocher de l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Une autre demande des riverains de l'impasse des Bessons concerne l'éclairage de la rue : Sylvie LANAUD, pour la commission finances, demande deux devis pour évaluer l'installation de deux éclairages dans la rue. (Devis photovoltaïques et devis SYDER).

LAMPADAIRE CASSEE ROND POINT COMMANDERIE : Le lampadaire cassé lors d'un accident et a été déposé un peu plus loin. Après analyse sur place, Monsieur le Maire et Mrs DULAC ET BROSSE ne souhaitent pas le remplacement du lampadaire. La demande de faire une mise en sécurité du poteau arrachée sera faite sans remplacement.

VOIRIE – Chemin de Saône : réunion SUEZ et SIEVA. La route a été abîmée par les entreprises. Le chemin va être élargie depuis le dos d'âne, jusqu'à l'entrée de l'ancienne station. La partie voirie sera à la charge du SIEVA. La commune aura en charge le trottoir depuis le début de l'ancien trottoir jusqu'au chemin en limite de l'emprise du SUIVRA. Ces travaux-ci ne pourront être inclus dans les travaux de voirie intercommunale. La dépense sera mise au budget 2018. Le trottoir sera d'environ 200 m. Les devis seront demandés.

VOIRIE – Route de VILLENEUVE : La route se dégrade. C'est de la compétence de la CCSB. Les devis sont en cours pour la partie du dos d'âne de Villeneuve jusqu'au pont et du pont jusqu'au croisement de la rue des Mésanges. La route est interdite aux camions, cependant les fournisseurs de la zone artisanale passent encore quelques fois.

VOIRIE – Route de VILLENEUVE - information : La route de Villeneuve est interdite au camion, cependant les fournisseurs de la zone d'activité passent encore quelques fois. Il est à signaler le stationnement gênant d'un camion. Le nécessaire sera fait afin de respecter la réglementation de la zone.

MODIFICATION PLU -1 : Présentée par le Maire, un projet futur : proposition de reclassement de la zone AS (agricole stricte) pour la partie entre la route de Champagne (zone d'activité) et la route de Villeneuve. Pour l'instant la zone AS permet de bloquer les projets de construction et valorise l'agriculture. Une demande sera faite pour classer cette zone en 2Au (urbanisation future).

SILOS : Une précision est apportée sur l'emplacement des silos : ils seront construits à 100 m des habitations silos.

MODIFICATION PLU -2 : Suite à une demande d'une entreprise, il sera demandé la possibilité de déclasser une parcelle en zone A pour un classement en zone d'activité. L'attention du conseil municipal se porte sur l'installation électrique en cas de changement de zonage. Le conseil après la présentation du Maire signale que cette compétence est intercommunale est qu'il existe déjà une zone à Dracé.

TERRAIN HUGON : Une clôture doit être réalisée par la commune, pour un coût d'environ 1 800 € TTC.

ILLUMINATION : Les illuminations, la commune s'engage à faire intervenir l'entreprise THIVENT s'il accepte de décaler leur facture pour janvier. 30 % de la facture est à payer d'avance. Sinon, aucune illumination pour cette année.

BUDGET : La demande de prêt est urgente. Les subventions pas encore reçues vont faire l'objet d'une demande de versement.

ACHAT MATERIEL ESPACE VERT : Remplacement du vol et aspirateur à feuilles demandé par l'agent de voirie : En attente de trésorerie ou du budget 2018.

CREPI DE MUR : Le crépi du mur vers maison Girin a été fait pour un montant de 2 360€ TTC. Le crépissage du mur extérieur de la cours de l'école a été réalisé pour un montant de 1567,80 € TTC. Le crépissage du mur du cimetière sera envisagé pour 2018, prévoir budget 2018.

CANTINE : Point travaux présenté par Didier DULAC. Les travaux sont bien avancés (carrelage, porte, chauffage, ...). Le lavabo de la cantine doit correspondre aux besoins des activités périscolaires (bac avec plusieurs robinets).

CITY PARC : Monsieur le Maire doit donner suite aux différents devis du fournisseur pour le matériel. Le financement commencera en juin 2018. Il n'y a pas d'acompte à verser pour le moment. Les prix seront bloqués par le fournisseur.

Le maire annonce que les conditions présentées par le fournisseur sont très intéressantes et réitère sa demande de validation du devis. Après délibération, le conseil vote :

- Pour (passer la commande) : 11 voix
- Contre (passer la commande) : 1 voix

UCB Union cyclistes Bellevilloises : ERIC BROSSE se propose de représenter la commune à l'AG à venir.

CARTE GRISE - Rappel : les cartes grises peuvent maintenant être faites soit sur internet, soit avec un prestataire agréé.

VOISINS VIGILENTS : Demande d'un habitant de la commune concernant le projet des voisins vigilants. Le maire rappelle que les voisins vigilants ont un accès direct avec la gendarmerie. Monsieur BROSSE propose de mettre un encart dans le bulletin municipal pour relancer le projet de voisins vigilants.

Lotissement du Bas de Lys : L'ancien maire avait proposé un marquage au sol, pour remplacer le marquage déjà effacé. Ce projet peut rentrer dans le cadre des amendes de police de l'année 2018.

TOURS DE TABLE :

Claude François ANDREANI : Comité syndicat du Citeau le 13/12/2017

Éric BROSSE donne un compte rendu de la Commission sport CCSB :

- Peu de personne représentées lors de la réunion (2 réunions annuelles, tout est fait en amont, ...)
- **Gymnase de Lancié** : Les travaux avancent : le site est hors d'eau et hors d'air. Le sol synthétique est posé. La gym de Belleville va partir dans la salle.
- **Piscine de Belleville** : l'étude pour la réhabilitation est lancée. La piscine reçoit environ 7 à 800 personnes par jours. L'ouverture est intercommunale. Les deux semaines de fermetures annuelles sont réduites à 1 semaine.
Les gardiens en contrat aidé ne seront pas renouvelés. L'examen de la suite des contrats est en cours pour savoir s'ils peuvent être renouvelés et sous d'autres formes.
- **Gymnase Villié Morgon** : devient responsabilité de la CCSB, des travaux seront prévus.
- Pas de Paris-Nice ou de tour de France l'année prochaine.

Lilian CHANEL : Route d'accès à l'aire de repos par TAPONAS : La signalétique est commandée, mais en attente du budget. La route est communale.

Elisabeth VALETTE : Gestion des enfants pendant le temps de la cantine : Toute question est à remonter à l'association, directement au bureau.

Frédéric BAGNARD : Pétitions zone blanche internet : Suite à la pétition concernant le haut débit, un peu plus de 110 familles ont répondu, soit presque 1/3 des foyers de notre commune.

La commission informatique s'est réunie et voici les actions qui en découlent :

- Orange : envoi de la pétition à l'opérateur historique pour l'informer de tous les dysfonctionnements remontés et demande de restauration d'un service de qualité sans attendre que la fibre soit déployée.
- Mise en relation (grâce à un habitant de la commune) avec SFR/NUMERICABLE pour voir si des solutions individuelles peuvent être trouvées
- Information auprès de la CCSB , afin de pouvoir engagée un action collective de plus grande envergure
- Signalement sur le site de l'ARCEP (vous pouvez également le faire) : <https://jalerte.arcep.fr/home>

Sylvie LANAUD :

TAPAJOU : Sylvie LANAUD annonce que l'association sera ouverte les 4, 5, 6 et 7 janvier 2018. Cela modifiera un peu les budgets 2017 et 2018.

Salle des fêtes : pour la préparation de la remise des cocardes, les conscrits 20 ans souhaitent préparer la remise des cocardes aux 10 ans. L'accord est donné par le maire pour l'utilisation de ce week-end du 18 novembre 2017.

La remise des cocardes aura lieu le 24/11/2017 à la salle des fêtes.

Pour le 15 mars 2018, une demande de la 1^{ère} adjointe de St Jean d'Ardières, Mme Virot pour l'utilisation de la salle. Accord est donné.

Points forts du conseil d'école - présentée par Sylvie LANAUD :

- 110 élèves sont comptés pour la rentrée 2018, le seuil de fermeture est à 104 élèves.
- Demande du vidéo projecteur
- Demande de l'éclairage sous le hall
- Manque un panneau de basket dans la cours
- Il faudra voir avec le budget 2018
- Projet d'écoles cette année : préhistoire / dinosaures

- Les morfalous vont voir pour acheter des jeux
- Demande de rdv entre association / mairie / école pour valoriser les échanges, le dialogue et l'organisation.
- Prêt de la salle des fêtes au secours populaires → reversement d'une subvention de 500 € à l'école. D'autres échanges au cours de l'année
- Remerciements de l'école auprès de la mairie pour Maud GALLAND et pour la prise en charge du CAP d'Anaïs VERGER
- Manque un bloc de secours → déjà vu et sera remplacé
- Pont de l'ascension : mardi jeudi : crainte d'absentéisme
- RASED : Intervention au cours du conseil d'école pour rappeler le besoin de la subvention. Proposition est faite de remettre la demande de subvention au prochain conseil.
- Arbre de Noel : A décorer par les enfants de l'école une fois installé par l'employé communal, avant le 02/12/17, date du repas des aînés
- Questions de la directrice pour les arbres de la cour : des arbres seront bien plantés

L'inauguration de la cantine se fera le même jour que les vœux du maire, le 13 janvier 2018 :

Le conseil s'est achevé à 23h00

Le Maire
Daniel FAYARD



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2017

M. Daniel FAYARD

Mme Sylvie LANAUD

M. Didier DULAC

M. Thierry MOËNE

M. Claude ANDREANI

Mme Marie-Claude AOUDIA

M. Frédérick BAGNARD

M. Gérard CIMETIÈRE

M. Éric BROSSE

Mme Sylviane GANDREY

M. Lilian CHANEL

Mme Élisabeth VALETTE